

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montants de l'engagement
Délégation de service public(3)...				
Détention d'une part du capital...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	DOMICIL	GRUPE UNICIL	SOCIETE ANONYME HLM	431 464,12 €
	LES JARDINS DE ST HILAIRE	MAISON DE RETRAITE	ASSOCIATION TYPE LOI 1901	576 857,24 €
	LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE	LOGIS CEVENOL	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	576 857,24 €
	LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE	LOGIS CEVENOL	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	595 235,00 €
	LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE	LOGIS CEVENOL	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	495 000,00 €
	LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE	LOGIS CEVENOL	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	200 000,00 €
	LOGEMENT SOCIAL LA ROUVIERE	LOGIS CEVENOL	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	1 821 765,00 €
	TERRASSES DE LA JASSE	UN TOIT POUR TOUS	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	467 215,00 €
	TERRASSES DE LA JASSE	UN TOIT POUR TOUS	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	174 684,00 €
	TERRASSES DE LA JASSE	UN TOIT POUR TOUS	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	1 194 650,00 €
	TERRASSES DE LA JASSE	UN TOIT POUR TOUS	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	408 770,00 €
	LES JARDINS D'YLARI	UN TOIT POUR TOUS	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	322 505,00 €
	LES JARDINS D'YLARI	UN TOIT POUR TOUS	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	111 766,00 €
	LES JARDINS D'YLARI	UN TOIT POUR TOUS	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	187 623,00 €
LES JARDINS D'YLARI	UN TOIT POUR TOUS	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	555 661,00 €	
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de				
Autres...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

page 157

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE		C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		C3.4

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

71_RN-030-213002595-20230412-2023_18-BF

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'Etablissement	Intitulé / Objet de l'Etablissement	Date de Création	N° et Date délibération	TVA oui/Non
CCAS	CCAS de St Hilaire de Brethmas	06/11/1995	06/11/1995	Non
Régies Personnalisées	Droit de Place	03/10/1995	03/10/1995	Non
	Photocopies	06/11/1995	06/11/1995	Non
	Restauration Scolaire	23/12/2021	23/12/2021	Non
	Accueil Périscolaire	23/12/2021	23/12/2021	Non

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALIES DANS UN BUDGET ANNEXE

--

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

--

page 158